

PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

REFERENCE PROJET : **Rénovation d'une maison d'habitation**

ADRESSE : **86 rue de Bessac – 79000 NIORT**

Maître d'ouvrage	Entreprise titulaire
M. et Mme CLAQUIN 86 rue de Bessac – 79000 NIORT 06 14 61 02 59 (M. Claquin) Claquin@club.fr	FIDELE & FILS ZA 92 rue Marie Curie - 79230 PRAHECQ 06 87 06 91 73 contact@fideleetfils.fr

LOT N° 03 – RAGREAGE CARRELAGE

Je soussigné M. Mikael CLAQUIN , **Maître d'ouvrage**,

Assisté de RÊV'L, représentée par Laurence DUMONT , après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entreprise désignée ci-dessus au titre du marché en date du/...../..... et avenants **OU** faisant objet des **devis** :

- N° 00009937 en date du 03/10/2025, signé le 08/10/2025
- N° 00009938 en date du 03/10/2025, signé le 09/10/2025
- N° 00010127 en date du 05/11/2025, signé le 05/11/2025

En présence de l'entrepreneur ou de son représentant, Cédric FIDELE

En l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué (par lettre RAR en date du/...../.....)

Déclare que :

La réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 23/01/26

La réception est prononcée avec effet à la date du/...../..... , assortie des réserves mentionnées

dans l'état des réserves ci-annexé et signé par le maître d'ouvrage et visé par le maître d'œuvre.

La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

L'entreprise et le maître d'ouvrage conviennent que les travaux nécessités par les réserves jointes seront exécutés dans un délai global de à compter de ce jour.

Clés du local restituées ce jour au maître d'ouvrage : OUI NON

Document comportant page(s) + pages d'annexes.

Fait à Niort le 23/01/2025

En exemplaires (autant d'exemplaires que de parties présentes à la réception)

Le maître d'ouvrage

Signature avec
mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé

L'entrepreneur

Signature avec
mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé

VISA de RÊV'L

Signature du représentant
mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé
[Signature]

[Signature]